

COTECH DU 20 JUIN 2019

Construction du
Projet d'Aménagement
et de Développement Durables
PADD

CONSTRUIRE LE PADD

Objectif : une version consolidée du PADD en fin d'année avec le débat officiel en Comité syndical (fin 2019)

...l'avenir ne se prévoit pas, il se (co)construit...

Elus

- ✓ **1** conférence des communes
- ✓ **5** ateliers thématiques
- ✓ **3** ateliers territoriaux
- ✓ **10** bureaux syndicaux
- ✓ **3** comités syndicaux

Partenaires

- Et **1** COPIL (Etat / Bureau SCoT)
- ✓ **9** comités techniques (PPA)
- ✓ **3** comités d'experts



- ✓ *En vert : les objectifs définis par la délibération de prescription du SCoT le 1^{er} octobre 2015*
- ✓ *En violet : les points qui restent à développer/définir*

Mai 2019 : trois ateliers territoriaux sur chacun des EPCI pour débattre des enjeux locaux et compléter la trame PADD



Introduction : LA VISION PARTAGEE DES ELUS

Equilibre
Complémentarité
Attractivité
Solidarité
Respect

*Viser un développement harmonieux... démographie, économie ...
... sans concurrence mais apportant une plus-value à l'échelle des territoires
Miser sur le cadre de vie, les richesses locales, attirer des habitants et des activités économiques variées
Permettre à chacun de trouver sa place... et partager les ressources (enjeu de l'EAU), mais également se déplacer...
Respecter le territoires et ses habitants : les paysages, la biodiversité, les personnes fragiles (âgées, précaires...),*

Traduire la volonté partagée des élus :

4 ambitions pour le territoire :

1 -

Etre Acteur du
Territoire

*Choisir son
développement*

- Une ruralité active qui
s'affirme -



Centre Ardèche

2 -

Un Territoire
Vivant

*Mettre l'Homme et la
Nature au cœur du projet*

- Un territoire habité
dont il faut prendre soin-



3 -

Un Territoire
Attractif

*Valoriser les ressources
locales*

- Facteur d'un
développement local
durable -



4 -

Un Territoire
Ouvert

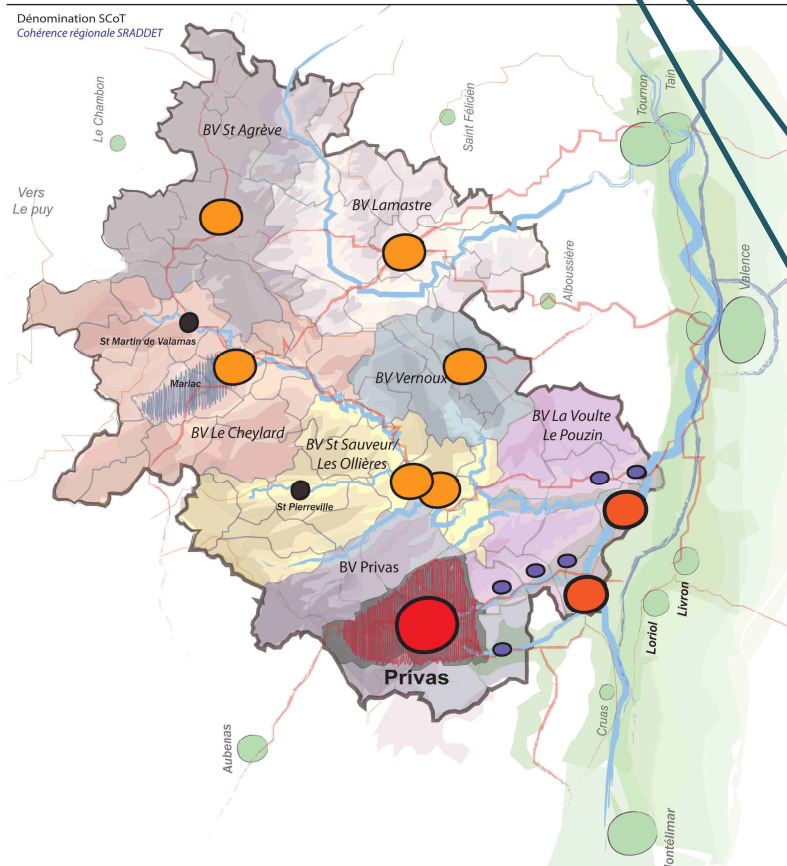
*Encourager les
complémentarités et
renforcer les échanges*

- Participer et s'inscrire
dans les dynamiques
territoriales voisines -



1 - Etre Acteur du Territoire

Choisir son développement
- Une ruralité active qui s'affirme -



Ambition démographique (+ 7700 habitants en 2039) en lien avec le projet économique

Organisation territoriale (place des bassins de vie et confortement des villes)

Développement à taille humaine

- Logements diversifiés et répondant aux besoins
- Economie diversifiée créatrice d'emplois locaux
- Des équipements à conforter / du commerce à organiser

2 - Un Territoire Vivant



Mettre l'humain et la nature au cœur du projet
- Un territoire habité dont il faut prendre soin-

Bien vivre ensemble, être au services des habitants

Logements pour tous, précarité énergétique, service pour les personnes fragiles, solidarité dans les déplacements...

Respecter l'Homme et la nature

Consommation foncière, biodiversité, eau, risques et nuisances

3 – Un Territoire Attractif



Valoriser les ressources locales
- Facteur d'un développement local durable -

Valoriser les ressources locales

Paysage, Energie et lutte/adaptation changement climatique, Agriculture, Forêt ...

Renforcer l'attractivité du territoire

Tourisme durable, valoriser les patrimoines et savoirs faire

4 - Un Territoire Ouvert



Renforcer les échanges

- Participer et s'inscrire dans les dynamiques territoriales voisines -

S'allier et coopérer avec les territoires voisins

Offre commerciale, déplacements, notoriété de l'Ardèche, Inter-SCoT

Définir des projets structurants facteurs de développement

Vallée du Rhône espace stratégique, attractivité de Privas, équipement numérique...

4 ambitions déclinées en 34 objectifs

1 - Être Acteur du Territoire

Etre acteur, c'est choisir son développement...

Pour rendre possible une stratégie territoriale cohérente, le Centre Ardèche doit accueillir de nouveaux habitants. Depuis plusieurs années, le solde naturel de la population est négatif et la démographie des actifs vieillissante. Sur l'Ouest du territoire, le développement démographique est même devenu négatif...

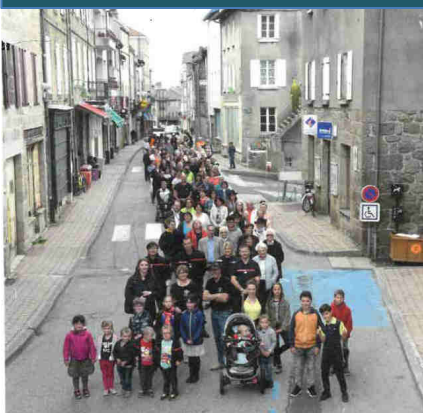
Le territoire est maillé de villes à taille humaine, interfaces indispensables entre monde urbain et monde rural, elles fédèrent leur bassin de vie et jouent un rôle moteur pour leur développement. Elles sont bien dotées en services, commerces et infrastructures qui sont des éléments indispensables pour retenir l'attention des investisseurs.

Par-delà l'accueil de nouveaux habitants, le territoire doit maintenir, créer ou attirer de nouvelles entreprises, ou structures économiques pourvoyeuses d'emploi local, qui respectent le cadre et les modes de vie. En effet, les contraintes géographiques liées au relief et aux difficultés d'accessibilité pour une partie du territoire nécessitent une réponse forte d'accompagnement de l'emploi et la possibilité d'accueillir des activités variées.

L'ambition première pour le territoire du Centre Ardèche sera de se donner les moyens d'attirer de nouveaux habitants en proposant un projet de territoire qui s'inscrit dans le futur : un développement économique adapté, à taille humaine, économe, qualitatif et attractif.



1 - Être Acteur du Territoire



1 - 1 - Un développement démographique dynamique et raisonné

- 1-1-1- une répartition différenciée selon les territoires pour permettre à chacun de se développer selon ses capacités
- 1-1-2- une nécessité de maintenir les classes d'âge d'actifs pour répondre aux enjeux futurs

1 - 2 - Une organisation territoriale solidaire qui affirme la place des bassins de vie et le rôle fédérateur de leurs villes centre.

1 - 3 - Un développement à taille humaine

1-3-1 - Habiter : Proposer une offre de qualité et variée de logements pour répondre aux besoins de tous les habitants

1-3-1-1 – Produire des formes d'habitat diversifiées

1-3-1-2- Développer une offre qui réponde aux besoins

1-3-2 - Travailler : Favoriser une économie dynamique et attractive créatrice d'emplois locaux

1-3-2-1 : Soutenir l'industrie et l'artisanat

1-3-2-2- Développer une économie variée

1-3-2-3 – Organiser l'accueil des activités

1-3-3 - Vivre (au quotidien...) : Conforter un maillage solidaire d'équipements, de services et de commerces

1-3-3-1 – Préserver le maillage structurant des équipements

1-3-3-2- Organiser l'activité commerciale

1 - Être Acteur du Territoire

« Traduire dans ce document
l'unité et l'intérêt supra-
communautaire du Centre
Ardèche »

1 - 1 - Un développement démographique dynamique et raisonné :

Ambition SCoT : + 7 700 habitants de 2019 à 2039

1-1-1 - Une répartition différenciée selon les territoires

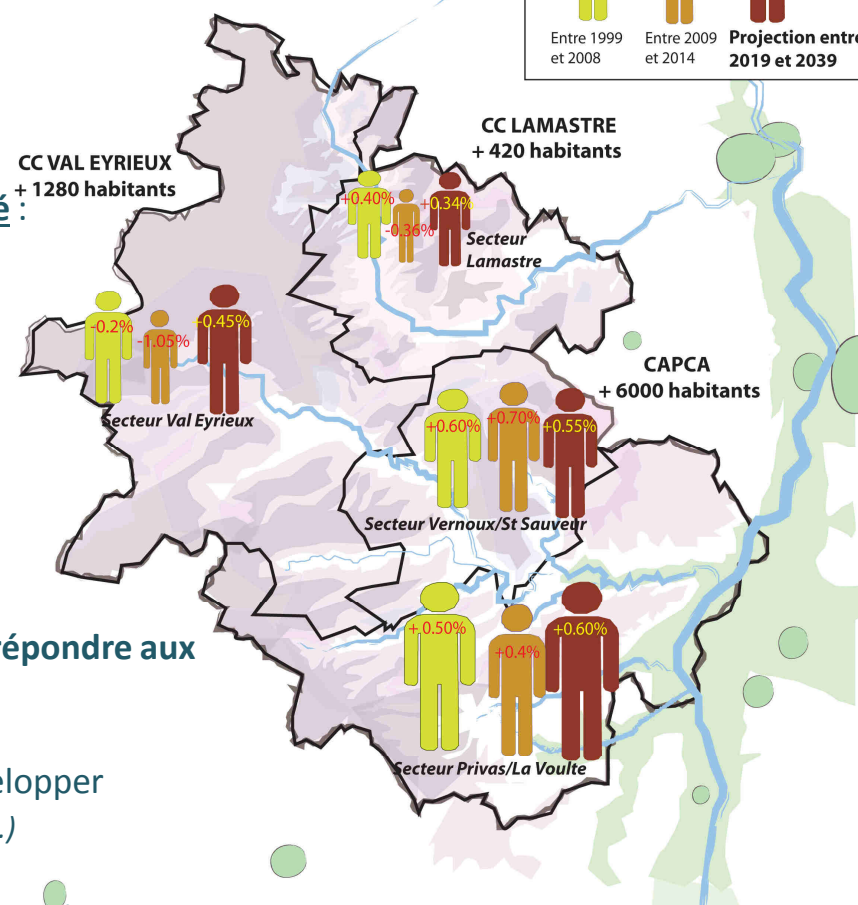
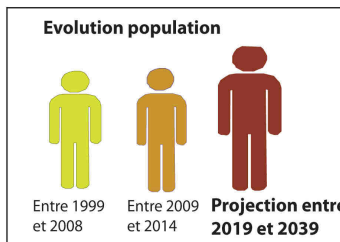
- ☐ Une reprise démographique pour les CC de Val'Eyrieux et Lamastre avec environ + 1700 habitants
- ☐ Une poursuite de la dynamique passée pour la CAPCA avec environ + 6000 habitants à l'horizon 2040.

1-1-2- une nécessité de maintenir les classes d'âge d'actifs pour répondre aux enjeux futurs

- ☐ Une volonté de maintenir les classes d'âges d'actifs et de développer l'emploi local varié (ZAE, industrie, artisanat, commerce, services, etc.)
- ☐ Permettre d'accompagner le vieillissement de la population
- ☐ Un développement **économique indispensable** au développement démographique

Progression globale SCoT environ + 7700 habitants en 2039

Environ +0.54% pour le SCoT en projection contre
+0.12% aujourd'hui



OBJECTIF 1 : Promouvoir un développement démographique dynamique permettant de soutenir et développer l'économie locale.

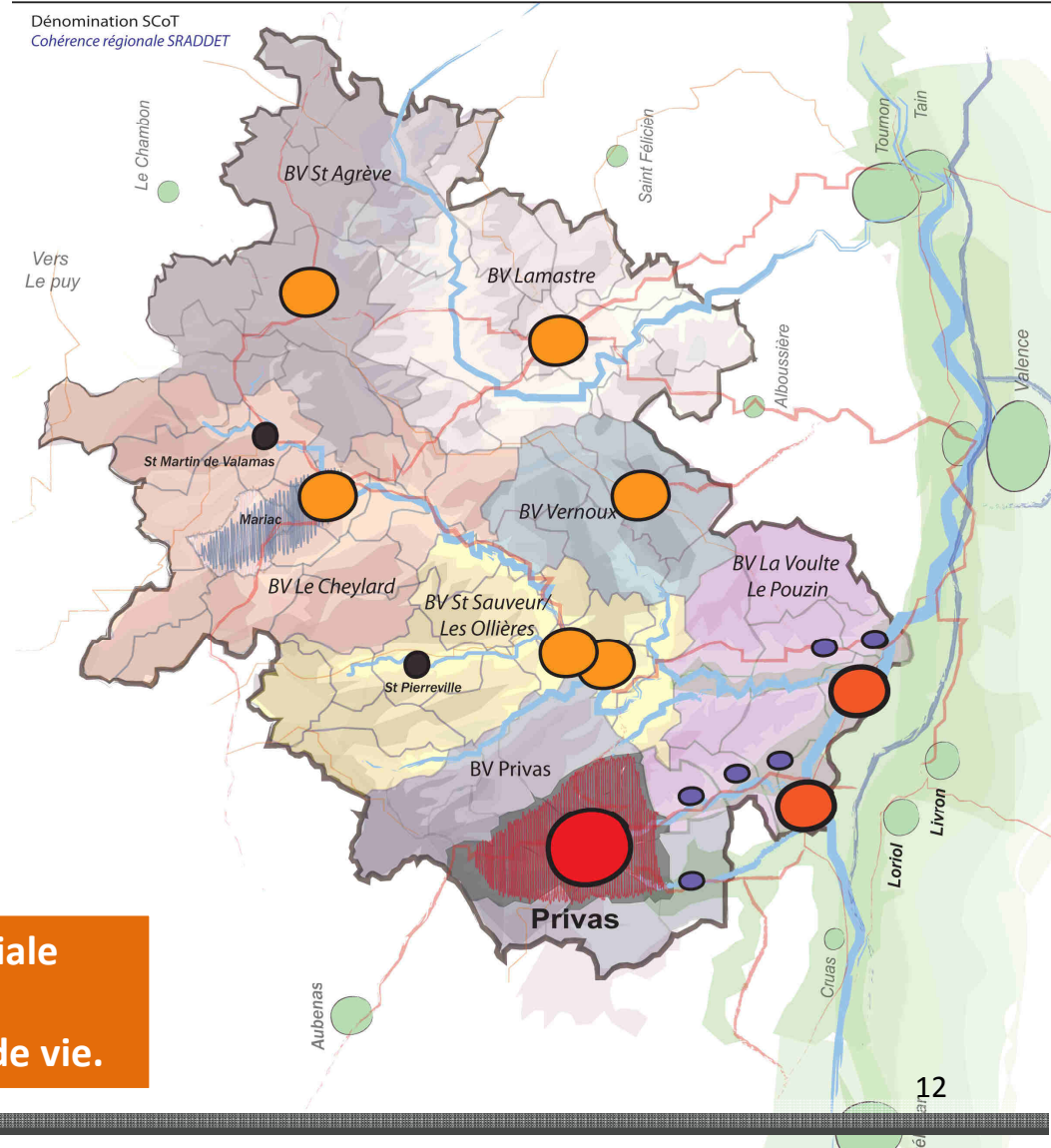
1 - Être Acteur du Territoire

« Conforter le maillage des bourgs centres du Centre Ardèche en considérant les enjeux économiques et énergétiques »

1 - 2 - Une organisation territoriale solidaire qui affirme la place des bassins de vie et le rôle fédérateur de leurs villes centre.

- ☐ Un maillage territorial qui n'oublie personne : villages, bourgs et villes centre.
- ☐ Une organisation qui vise la limitation des déplacements dans un territoire contraint (aucune commune à moins de 15 minutes en voiture d'un pôle)
- ☐ Privas une ville préfecture qui contribue au rayonnement du Centre Ardèche avec des communes proches constituant un pôle urbain
- ☐ Des communes péri-urbaines dynamiques dans les vallées de l'Ouvèze et du Rhône.

OBJECTIF 2 : Affirmer une organisation territoriale structurante et attractive qui permet un développement cohérent pour chaque bassin de vie.



1 - Être Acteur du Territoire

1 - 3 - Un développement à taille humaine

1-3-1 - Habiter : Proposer une offre de qualité et variée de logements pour répondre aux besoins de tous les habitants

1-3-1-1 – Produire des formes d’habitat diversifiées

- ☐ Produire des **logements diversifiés** dans la typologie et la forme urbaine (*collectif/intermédiaire/individuel*) afin de :
 - ✓ Répondre aux besoins des habitants (jeunes actifs, familles, personnes âgées, etc.)
 - ✓ de lutter contre l'étalement urbain et limiter la consommation foncière.
 - ✓ Rationaliser et optimiser les raccordements aux réseaux déjà existants.
- ☐ Rapprocher habitants, services et équipements.
- ☐ Maîtriser la localisation, la forme et la qualité des extensions nouvelles en s'appuyant sur les **éléments structurants du paysage** (murets, pentes, végétation, etc.) : permettre une réflexion en amont pour les projets d'aménagement dans un objectif de qualité.



OBJECTIF 3 : Permettre un parcours résidentiel complet et de qualité sur le territoire en proposant une offre variée de logements pour répondre aux besoins de tous les habitants actuels et futurs.

« Favoriser un parcours résidentiel pour tous les habitants du territoire en promouvant de nouvelles formes d'habitat dans un territoire qui comptait environ 75% de maisons individuelles en 2012 ».

1 - Être Acteur du Territoire

1 - 3 - Un développement à taille humaine

1-3-1 : Habiter : Répondre à l'ambition démographique en prévoyant un nombre de logements suffisants pour l'accueil des populations.



1-3-1-2- Développer un offre qui réponde aux besoins

- ❑ **Lutter contre la vacance** des logements en se donnant un objectif chiffré et réaliste de remise sur le marché dans toutes les communes : centres villes pour redynamiser et centres villages pour permettre l'accueil de population et maintenir les services et équipements.
- ❑ Prévoir la **construction de 280 à 330 nouveaux logements par an** (*fourchette indicative*) répartis de manière équilibrée au regard de l'armature territoriale (rappel : 294 logements/an en moyenne depuis 1990 avec des périodes différentes et un fort ralentissement depuis 2009)

OBJECTIF 4 : construire un nombre suffisant de nouveaux logements et lutter contre la vacance en particulier dans les centres villes bourgs et villages.

A DEVELOPPER :

- ✓ Répartir les logements par territoire et par polarités (DOO).
- ✓ Assigner des objectifs de formes d'habitat variées permettant de prévoir la consommation foncière future

1 - Être Acteur du Territoire

1 - 3 - Un développement à taille humaine

1-3-2 – Travailler : Favoriser une économie dynamique et attractive créatrice d'emplois locaux



- ❑ Un peu + **de 2000 emplois** supplémentaires nécessaires d'ici 2039 compte tenu de l'ambition démographique répartis par EPCI si on maintient le taux actuel de couverture d'emploi (87% à l'échelle du SCoT)

1-3-2-1 : Soutenir l'industrie et l'artisanat

- ❑ Des activités pourvoyeuses d'emplois locaux dans les secteurs stratégiques fragilisés mais qui s'inscrivent dans une redynamisation démographique,
- ❑ Un label ministériel pour les CC de Val'Eyrieux et du Pays de Lamastre reconnus «territoires d'industrie », des enjeux industriels forts
- ❑ Des emplois industriels également très présents dans la Vallée du Rhône (Le Pouzin, La Voulte)
- ❑ Un maillage d'entreprises artisanales important sur chaque commune qui permet de conforter l'activité locale

OBJECTIF 5 : Soutenir l'emploi industriel et artisanal dans les secteurs stratégiques

1 - Être Acteur du Territoire

1 - 3 - Un développement à taille humaine

1-3-2 – Travailler : Favoriser une économie dynamique et attractive créatrice d'emplois locaux



1-3-2-2- Développer une économie variée

Le principe de diversification des activités préside chaque intercommunalité, conscientes de l'enjeu de devoir proposer des emplois variés, mais en lien avec leur histoire, leurs savoir-faire et les ressources locales. En plus de l'industrie et de l'artisanat, le territoire vise :

- ☐ Des emplois dans l'économie touristique durable et qualitative
- ☐ L'emploi agricole en confortant les activités, en préservant les terres de qualité et en favorisant la pluriactivité en lien avec le développement de l'agri-tourisme
- ☐ L'activité des **entreprises forestières** (*scieries, etc.*)
- ☐ Les **emplois tertiaires** (*services de proximité, services à la personne, Economie Sociale et Solidaire, commerces, transport, etc.*) favorisés par un urbanisme optimisé

- ☐ Promouvoir l'**implantation de tiers lieux de travail** et favoriser le télétravail (*l'offre numérique : un équipement structurant stratégique essentiel notamment au développement de l'emploi local*).

OBJECTIF 6 : Accompagner une politique volontariste de l'emploi en lien avec la volonté de maintenir les classes d'âges d'actifs et de développer l'emploi local varié pour conforter le développement économique sur l'ensemble du territoire.

1 - Être Acteur du Territoire

1 - 3 - Un développement à taille humaine

1-3-2 – Travailler : favoriser une économie dynamique et attractive créatrice d'emplois locaux

« Conforter le **développement économique sur l'ensemble du territoire**, notamment sur la frange rhodanienne, facteur de nouvelles activités, d'innovation et en capacité de créer ou de maintenir de l'emploi non délocalisable »



1-3-2-3 - Organiser l'accueil des activités

- ❑ Définir et hiérarchiser les **zones d'activités stratégiques** par bassin de vie, les développer selon leurs capacités et les besoins en intégrant une plus-value environnementale et paysagère : être en cohérence avec les stratégies définies par chaque EPCI (*taille des entreprises à accueillir*), permettre la réactivité en disposant d'une offre facilement mobilisable
- ❑ Permettre l'implantation et/ou l'extension d'une entreprise isolée hors zones d'activités identifiées (*artisanat ou scierie*) : échelon local pertinent pour maintenir l'emploi de proximité dans les villages et limiter les déplacements.

A DEVELOPPER :

- ✓ Hiérarchisation les zones selon leur rayonnement
- ✓ Identifier le foncier disponible, les nouveaux besoins et calibrer l'offre future (*court terme, moyen terme, long terme*)

OBJECTIF 7 : Permettre et organiser l'accueil des activités économiques pour répondre aux besoins de développement des bassins de vie.

1 - Être Acteur du Territoire

1 - 3 - Un développement à taille humaine

1-3-3- Vivre (au quotidien...) :

Conforter un maillage solidaire d'équipements, de services



1-3-3-1 – Préserver le maillage structurant des équipements

- ☐ Maintenir et conforter **les écoles dans les villages, les collèges et lycées dans les polarités**, par l'accueil d'une population active (*logements vacants dans les villages, etc.*)
- ☐ Soutenir les initiatives des « **maisons de services publics** » qui renforcent le rôle polarisant des villes rurales du territoire (armature)
- ☐ Permettre le développement d'un **parcours médical** efficient, facteur d'attractivité et de solidarité (*hôpitaux, maisons médicales, télémedecine...*)
- ☐ Maintenir un bon niveau **d'équipements sportifs**.
- ☐ Conforter la **dynamique culturelle** : tissu associatif, les équipements et la diffusion culturelle.
- ☐ Poursuivre le déploiement du **très haut débit numérique** sur l'ensemble du territoire (*équipement structurant*)

OBJECTIF 8 : Conforter un maillage solidaire d'équipements, de services de proximité.

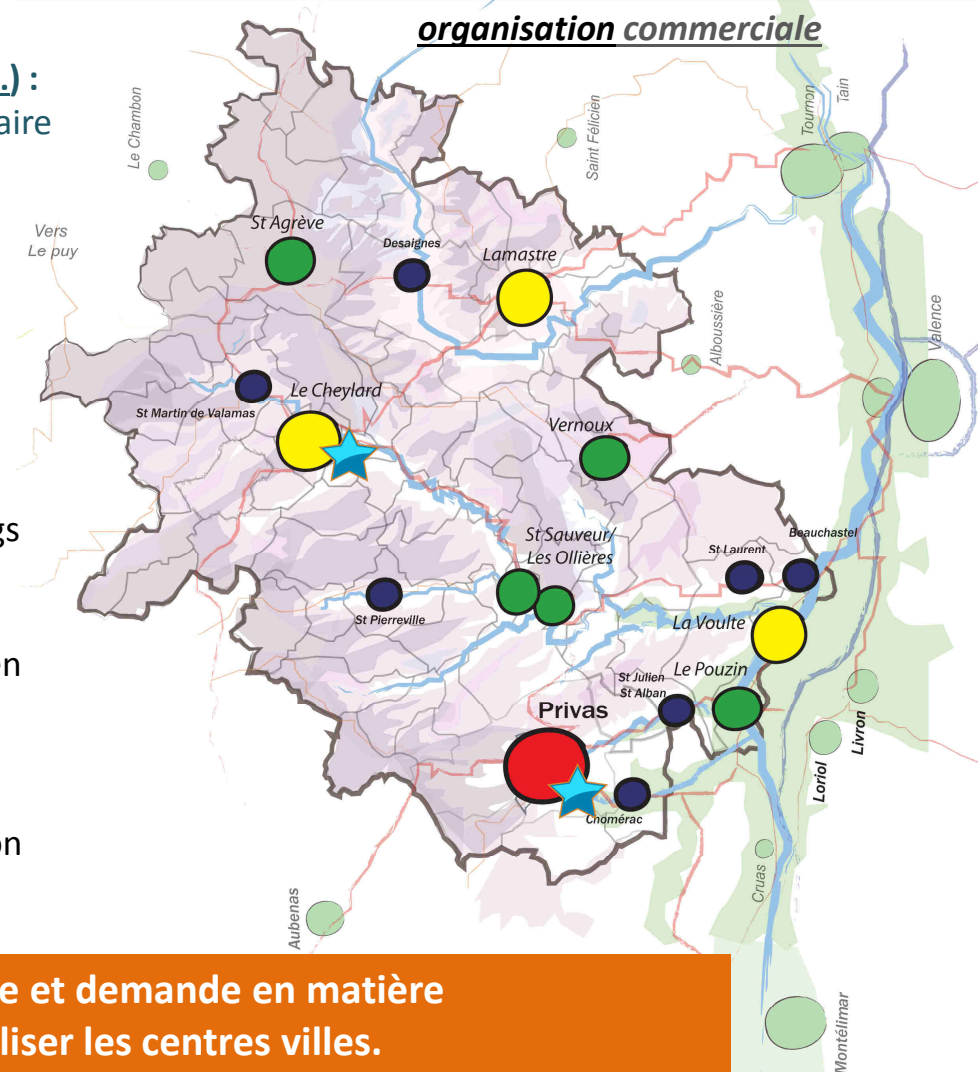
1 - Être Acteur du Territoire

1 - 3 - Un développement à taille humaine

1-3-3- Vivre (au quotidien...) :
Conforter un maillage solidaire
de commerces

1-3-3-2- Organiser l'activité commerciale

- ☐ Conforter l'organisation commerciale existante qui propose une offre quotidienne satisfaisante dans les villages, bourgs et villes.
- ☐ Travailler sur les complémentarités centre villes-bourgs et périphérie afin de ne pas concurrencer les centres villes
- ☐ Contenir et organiser le développement commercial en périphérie
- ☐ Hiérarchiser le type d'offre commerciale à privilégier dans les communes selon leur place dans l'organisation territoriale



OBJECTIF 9 : Rechercher une cohérence entre offre et demande en matière d'équipements et d'activité commerciale et revitaliser les centres villes.

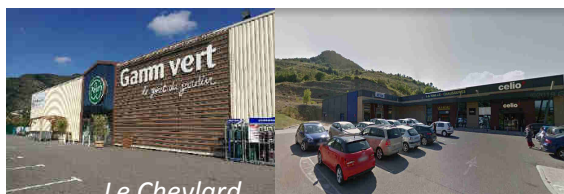
1 - Être Acteur du Territoire

1 - 3 - Un développement à taille humaine

1-3-3- Vivre (au quotidien...) : Conforter un maillage solidaire de commerces

Soutenir le commerce de proximité dans les centres villes

- ☐ Permettre le développement et le maintien des commerces de proximité dans les centres villes, bourgs et villages pour limiter les déplacements et accueillir de nouveaux habitants.
- ☐ Favoriser l'accueil de nouvelles enseignes/locomotives dans les villes et agir en faveur de la réappropriation des locaux vacants en centralité. Réglementer la qualité des aménagements.



Contenir le développement des zones périphériques en renforçant l'offre existante et en hiérarchisant l'offre au regard de l'armature (commerces de + de 300m²) :

- ☐ Confirmer le rôle des **2 zones principales** (Privas/Le Lac et Le Chevillard/La Palisse) dans lesquelles il convient de renforcer l'offre existante en limitant le foncier mobilisable pour de nouveaux commerces.
- ☐ Pour les autres villes disposant d'une offre, il convient de **renforcer** l'offre existantes de grandes et moyennes surfaces (GMS) en permettant, si nécessaire, l'accueil d'un nouveau commerce.

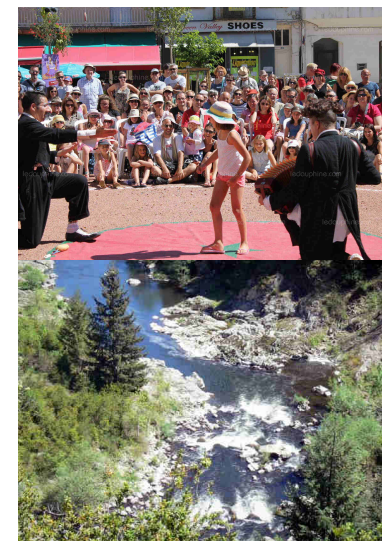
2 - Un Territoire Vivant

Placer l'Homme et la nature au cœur du projet,

c'est se donner les moyens d'équilibrer les enjeux de développement et de préservation. La préservation des espaces naturels remarquables est dépendante de l'action de l'homme, les paysages sont façonnés par son empreinte... Il s'agit de considérer la notion d'interdépendance de l'homme et de son milieu dans une visée de protection du vivant.

Il s'agit également d'affirmer la nécessité **d'être attentifs aux « vivants »** : répondre aux besoins des personnes fragiles (âgées, précaires) pour n'oublier personne dans la dynamique locale, préserver une biodiversité riche et attractive, affirmer la nécessaire solidarité autour de la gestion de l'eau, minimiser l'exposition des habitants aux risques et nuisances...

La deuxième ambition pour le Centre Ardèche sera de démontrer sa capacité à prendre soin de son territoire vivant, c'est-à-dire ses habitants et son environnement.



2 - Un Territoire Vivant



2 - 1 - Promouvoir le bien vivre ensemble, être au service des habitants

2-1-1- Permettre à tous d'accéder au logement

- 2-1-1-1- proposer une offre de logements locatifs sociaux privés ou publics
- 2-1-1-2- proposer une offre de logements adaptés aux situations particulières

2-1-2- Agir contre la précarité énergétique

- 2-1-2-1- réhabiliter les logements anciens en intégrant des objectifs de performances énergétiques
- 2-1-2-2- viser la sobriété énergétique

2-1-3- Répondre aux besoins des plus fragiles en confortant une offre de services de proximité (*personnes âgées, précaires...*)

- 2-1-3-1- soutenir l'économie sociale et solidaire
- 2-1-3-2- anticiper l'offre économique à apporter au vieillissement de la population

2-1-4- Optimiser les déplacements dans un territoire contraint

- 2-1-4-1 - Eviter les déplacements
- 2-1-4-2- Optimiser l'usage de la voiture
- 2-1-4-3- Développer les modes « actifs » (marche, vélo...)
- 2-1-4-4- Promouvoir l'écomobilité dans le cadre du travail
- 2-1-4-5- Prévoir une urbanisation plus dense dans les secteurs desservis par le bus urbain T'CAP

2 - Un Territoire Vivant



2 - 2 - Respecter l'Homme et la nature

2-2-1- Affirmer une gestion économe de la consommation foncière

2-2-1-1 - Prioriser la requalification et le réinvestissement de l'existant dans tous les projets de développement

2-2-1-2- Se fixer un objectif raisonné de consommation foncière

2-2-2- Protéger la biodiversité à toutes les échelles

2-2-2-1 – Identifier la biodiversité à toutes les échelles

2-2-2-2 – Prendre en compte la trame verte et bleue et identifier les autres trames favorables à la biodiversité

2-2-2-3 – Préserver les réservoirs de biodiversité et les continuités écologiques

2-2-2-4 – Préserver les zones humides : un patrimoine riche pour la biodiversité

2-2-3 - L'eau : une ressource rare à protéger absolument

2-2-3-1- Prendre en compte l'enjeu lié à la ressource en eau dans les projets de développement

2-2-3-2- Economiser l'eau

2-2-3-4- Protéger et garder l'eau

2-2-4- Minimiser l'exposition aux risques / gérer les déchets

2-2-4-1- Minimiser l'exposition des habitants aux risques et nuisances

2-2-4-2- Gérer durablement les déchets

2 - Un Territoire Vivant

« Favoriser un parcours
résidentiel pour tous les
habitants du territoire... »

2 - 1 - Promouvoir le bien vivre ensemble, être au service des habitants

2-1-1 - Permettre à tous d'accéder au logement

2-1-1-1- proposer une offre de logements locatifs sociaux privés ou publics

- ☐ Produire des **logements locatifs sociaux, publics et privés**, répartis selon l'armature et les secteurs en demande, et permettant à chacun de se loger et favorisant les parcours résidentiels

2-1-1-2- proposer une offre de logements adaptés aux situations particulières

- ☐ Produire des **logements adaptés** aux besoins : personnes âgées, jeunes, situations de précarité, de handicap, etc.
- ☐ Promouvoir un mode d'urbanisme **solidaire** : *rapprocher lieux de vie, emplois et services*



A développer :

- ✓ Identifier les besoins en logements locatifs sociaux et les territorialiser

OBJECTIF 10 : Produire une offre de logements accessible à tous.

2 - Un Territoire Vivant

2 - 1 - Promouvoir le bien vivre ensemble, être au service des habitants

2-1-2- Agir contre la précarité énergétique

2-1-2-1- Réhabiliter les logements anciens en améliorant leurs performances énergétiques

- ❑ Améliorer le parc de logements anciens (privé et public) afin de lutter contre les logements insalubres ou indécents, en améliorant leur **performance énergétique**.

2-1-2-2- Viser la sobriété énergétique

- ❑ Agir sur les logements anciens, les modes de déplacements (une solidarité dans l'usage de la voiture), l'usage du numérique.
- ❑ Promouvoir un mode d'urbanisme **moins énergivore** : *rapprocher lieux de vie, emplois et services*.



A développer :

- ✓ **Lien avec la partie « Energie » pour déterminer la part des logements à réhabiliter.**

OBJECTIF 11 : Agir contre la précarité énergétique en promouvant une politique locale de rénovation des logements et de limitation des déplacements.

2 - Un Territoire Vivant

2 - 1 - Promouvoir le bien vivre ensemble, être au service des habitants

2-1-3- Répondre aux besoins des plus fragiles en confortant l'offre de services de proximité (*personnes âgées, situations de précarité, etc.*)

2-1-3-1- Soutenir l'économie sociale et solidaire

- ❑ Conforter **l'économie sociale et solidaire**, déjà très présente sur le territoire mais fragilisée ces dernières années, notamment en matière sociale pour répondre aux besoins des populations les plus vulnérables (action sociale, cadre de vie, services aux habitants)

2-1-3-2- Anticiper l'offre économique à apporter au vieillissement de la population

- ❑ Anticiper les réponses économiques à apporter au **vieillissement de la population** (« *silver-économie* », *présence de nombreuses structures d'accueil pourvoyeuses d'emplois localement*).



OBJECTIF 12 : Apporter une réponse adaptée aux différents profils des populations du Centre Ardèche.

2 - Un Territoire Vivant

2 - 1 - Promouvoir le bien vivre ensemble, être au service des habitants

2-1-4- Optimiser les déplacements dans un territoire contraint

*Des enjeux territorialisés : seule la CAPCA dispose d'un réseau de bus organisé (T'CAP), les deux autres EPCI ne disposant que de lignes régionales. L'usage de la voiture reste indispensable, il s'agit donc d'en **optimiser l'usage** pour répondre aux enjeux d'avenir (coût de l'énergie, climat...)*

2-1-4-1 - Eviter les déplacements

- ☐ Maintien des services et commerces de proximité et/ou ambulants, « mobilité inversée », télétravail, etc.
- ☐ Promouvoir un mode d'urbanisme qui **limite les déplacements**: *rapprocher lieux de vie, emplois et services*

2-1-4-2- Optimiser l'usage de la voiture

- ☐ Optimiser l'usage de **la voiture** (auto-stop organisé, co-voiturage, etc.) et favoriser l'intermodalité (identifier les parking relais, etc.).

2-1-4-3- Développer les modes « actifs » (marche, vélo...)

- ☐ Favoriser les politiques en faveur de la marche (aménagements urbains adaptés), et favoriser les modes doux (vélos...), connecter les voies douces existantes aux polarités principales pour élargir l'usage de celles-ci au-delà du tourisme.



2 - Un Territoire Vivant

2 - 1 - Promouvoir le bien vivre ensemble, être au service des habitants

2-1-4- Optimiser les déplacements dans un territoire contraint

2-1-4-4- Promouvoir l'écomobilité dans le cadre du travail

- ☐ Promouvoir une organisation des déplacements domicile/travail avec les entreprises pourvoyeuses d'emplois.
- ☐ Favoriser l'implantation des **tiers lieux de travail et le télétravail** (*permettant notamment la réappropriation et la réhabilitation du patrimoine industriel des moulins ou friches industrielles*).

2-1-4-5- Prévoir une urbanisation plus dense dans les secteurs desservis par le bus urbain T'CAP

- ☐ Donner des objectifs particuliers aux polarités bien desservies en transport en commun pour optimiser leur utilisation (*T'Cap, bus urbain sur la CAPCA*).



OBJECTIF 13 : Développer une mobilité solidaire qui vise à promouvoir toutes les initiatives permettant d'optimiser et de minimiser l'usage de la voiture pour répondre aux enjeux d'avenir (environnement, climat, coût et production d'énergie, etc.) sur un territoire fortement contraint par son relief et son accessibilité.

2 - Un Territoire Vivant

2 - 2 - Respecter l'Homme et la nature

2-2-1- Affirmer une gestion économe de la consommation foncière

A développer :

- ✓ Actualiser la consommation foncière passée
- ✓ Evaluer les besoins futurs (*économie, logement...*)

2-2-1-1 - Prioriser la requalification et le réinvestissement de l'existant dans tous projets de développement

- ☐ **Requalifier et/ou au réinvestir** l'existant avant de prévoir des extensions nouvelles tant pour le logement, que pour les zones d'activité et commerciales (*identification du potentiel XXX ha*)
- ☐ Restructurer les tissus péri-urbains existants : favoriser la qualité urbaine / optimiser le foncier.
- ☐ Identifier le foncier à protéger : hiérarchiser les terres agricoles de qualité, protéger les éléments majeurs du paysages (*lignes de crêtes, etc.*), définir des fronts urbains.

2-2-1-2- Se fixer un objectif raisonné de consommation foncière

- ☐ Selon les potentiels de densification identifiés, prévoir une enveloppe de consommation foncière raisonnée (*XXXha*) d'espaces agricoles, forestiers et naturels pour le développement futur du territoire (*en moyenne par an*)
- ☐ Promouvoir un mode d'urbanisme **qui limite la consommation foncière** : *rapprocher lieux de vie, emplois et services.*

OBJECTIF 14 : Limiter la consommation foncière en vue du développement futur en agissant sur le renouvellement urbain, les modes d'urbanisation et la protection des terres agricoles et des espaces naturels.

2 - Un Territoire Vivant

2 - 2 - Respecter l'Homme et la nature

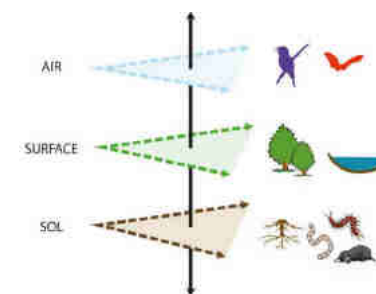
2-2-2- Préserver la biodiversité et identifier une trame verte et bleue à toutes les échelles

2-2-2-1 – Identifier la biodiversité à toutes les échelles

- ☐ Protéger la biodiversité et **adapter les prescriptions environnementales** au regard des enjeux de chacun des bassins de vie.
- ☐ Préserver et gérer les **paysages** facteurs de biodiversité de l'échelle territoriale à l'échelle du quartier
- ☐ Reconnaître la **valeur écologique des espaces agricoles et forestiers** : promouvoir une agriculture à haute valeur ajoutée et biologique, éviter l'intensification agricole.
- ☐ Favoriser «**la nature en ville** » / les espaces naturels dans les centres villes et villages

2-2-2-2 – Prendre en compte la trame verte et bleue et identifier les autres trames favorables à la biodiversité

- ☐ Définir des **trames noires et brunes**.
- ☐ Prendre en compte la **trame verte et bleue** et la prolonger dans les parties actuellement urbanisées.
- ☐ **Identifier les secteurs stratégiques** pour redonner **libre cours aux rivières**
- ☐ Protéger de toute urbanisation l'espace de mobilité* des cours d'eau pour permettre une meilleure infiltration des eaux, le maintien de la biodiversité et la limitation du risque d'inondation. (* *lit majeur*)



OBJECTIF 15 : Prendre en compte et préserver la biodiversité à toutes les échelles des projets d'aménagement.

2 - Un Territoire Vivant

2 - 2 - Respecter l'Homme et la nature

2-2-2- Préserver la biodiversité et identifier une trame verte et bleue à toutes les échelles

2-2-2-3 – Préserver les réservoirs de biodiversité et les continuités écologiques

- ☐ Préserver l'intégralité des **réservoirs de biodiversité** et **remettre en état les 4 corridors écologiques** dégradés identifiés dans le SRADDET (SRCE) : *territoire CAPCA*
- ☐ Préserver les **continuités écologiques** et restaurer celles en voie de fragmentation.

2-2-2-4 – Préserver les zones humides : un patrimoine riche pour la biodiversité

- ☐ Protéger, entretenir et valoriser **les zones humides**.



OBJECTIF 16 : Préserver et restaurer les continuités écologiques

2 - Un Territoire Vivant

« Préserver et partager la ressource en eau des cours d'eau principaux que sont l'Ouvèze, l'Eyrieux et le Doux selon les besoins et les enjeux économiques et environnementaux associés »

2 - 2 - Respecter l'Homme et la nature

2-2-3 - L'eau : une ressource rare à protéger absolument

2-2-3-1- Prendre en compte l'enjeu lié à la ressource en eau dans les projets de développement

- ☐ Être solidaires et mutualiser la gestion de la ressource en eau.
- ☐ Tenir compte dans le développement démographique de la disponibilité de la ressource et de la capacité d'amélioration des dessertes, améliorer les dispositifs d'assainissement collectif pour accueillir de nouveaux habitants et projets.
- ☐ Anticiper la baisse des cours d'eau et du Rhône (-30% horizon 2050), s'adapter au changement climatique.
- ☐ Limiter le développement de projets fortement consommateurs d'eau,
- ☐ Limiter l'imperméabilisation des sols par des modes d'urbanisation innovants.

2-2-3-2- Economiser l'eau

- ☐ Maîtriser les consommations d'eau dans tous les domaines (*agriculture, industrie, résidentiel, loisirs...*).
- ☐ Réduire les déperditions d'eau par l'amélioration des rendements des réseaux *et si nécessaire mobiliser de nouveaux approvisionnements.*

2 - Un Territoire Vivant

« *Préserver et partager la ressource en eau des cours d'eau principaux que sont l'Ouvèze, l'Eyrieux et le Doux selon les besoins et les enjeux économiques et environnementaux associés* »

2 - 2 - Respecter l'Homme et la nature

2-2-3 - L'eau : une ressource rare à protéger absolument

2-2-3-4- Protéger et garder l'eau

- ☐ Protection des masses d'eau : garantir une eau de qualité et en bonne quantité pour tous les usages.
- ☐ Garder l'eau sur le territoire : limiter le ruissellement en protégeant les zones humides et leurs liens avec les cours d'eau, stocker les eaux pluviales

OBJECTIF 17 : Protéger et économiser l'eau : une ressource précieuse qui façonne le territoire, un enjeu pour l'avenir dans les perspectives du changement climatique.



2 - Un Territoire Vivant

2 - 2 - Respecter l'Homme et la nature



2-2-4- Minimiser l'exposition aux risques, aux pollutions et gérer les déchets

2-2-4-1- Minimiser l'exposition des habitants aux risques et nuisances

- ☐ Mener une politique urbaine prenant en compte les risques naturels et technologiques et intégrant les effets du changement climatique (*eau/forêt*)
- ☐ Prendre en compte dans les projets de développement des nuisances sonores engendrées par la voie fret SNCF sur la vallée du Rhône et les routes départementales (RD2, RD86 et D104)

2-2-4-2- Gérer durablement les déchets

- ☐ Prendre en compte la gestion des déchets dans tous les projets d'aménagement (*impact déchets de chantier et prise en compte des futurs déchets engendrés par ces projets*)
- ☐ Valoriser les déchets du BTP
- ☐ Favoriser l'économie circulaire et le recyclage local des déchets

OBJECTIF 18 : Développer la résilience du territoire et favoriser l'économie circulaire.

3 – Un Territoire Attractif

Valoriser les ressources locales :

Pour répondre à son ambition de développement, le territoire peut s'appuyer sur des ressources locales riches et variées. Ces ressources locales existantes doivent être valorisées pour permettre un développement équilibré : les paysages, l'agriculture et la forêt, le patrimoine, les savoir-faire... La valorisation de ces ressources s'inscrit dans une prospective à 20 ans visant la sobriété énergétique et la production d'énergies renouvelables dont les collectivités sont parties prenantes.

Au-delà de l'ambition d'attirer de nouveaux habitants par la valorisation de ses ressources, le territoire ambitionne de développer une activité touristique qualitative et durable en promouvant l'itinérance douce qui participe à l'ambition générale d'économie d'énergie et de lutte contre le changement climatique.

La troisième ambition pour le territoire sera de valoriser son potentiel local, ses ressources existantes et les ressources futures qui contribueront à l'attractivité du Centre Ardèche pour les nouveaux habitants et pour un tourisme de qualité.



3 – Un Territoire Attractif



Centre Ardèche

3-1 : Valoriser les ressources locales...

3-1-1- Des paysages ressources d'avenir

3-1-1-1- Exploiter, gérer et protéger les paysages ressources pour le territoire.

3-1-1-2- Améliorer la (re)découverte des paysages du Centre Ardèche et favoriser leur perception.

3-1-1-3- Intégrer la notion de qualité paysagère aux projets de développement

3-1-2 - Lutter contre le changement climatique, réduire les consommations énergétiques et produire des Energies Renouvelables (EnR)

3-1-2-1- Lutter contre le changement climatique et s'inscrire dans un projet d'adaptation à ses effets

3-1-2-2- Réduire les consommations énergétiques: un préalable au développement d'une nouvelle offre

3-1-2-3- Produire des énergies renouvelables variées dans le respect du territoire à toutes les échelles

3-1-3 – Une agriculture et une sylviculture ressources pour le développement territorial

3-1-3-1- Soutenir l'économie agricole et sylvicole

3-1-3-2- Une ressource foncière à préserver et valoriser

3 – Un Territoire Attractif



Centre Ardèche

3- 2 : ... pour renforcer l'attractivité du territoire : *une stratégie globale pour l'accueil des nouveaux habitants et l'activité économique*

3-2-1- Accompagner un développement touristique durable

3-2-1-1- Construire un projet touristique territorial cohérent et concerté pourvoyeur d'emploi

3-2-1-2- Développer un tourisme d'itinérance douce : singularité de la destination Centre Ardèche

3-2-2- Valoriser le patrimoine bâti, industriel et culturel

3-2-2-1- Révéler les richesses d'un passé industriel

3-2-2-2- Mettre en valeur les patrimoines bâtis

3-2-3- Valoriser les savoir-faire : vallée du bijou, terroirs (agritourisme), circuits-courts...

3-2-3-1- Mettre en valeur les savoir-faire industriels

3-2-3-2- Miser sur une production agricole locale, de qualité valorisant les terroirs

3 – Un Territoire Attractif

3-1 : Valoriser les ressources locales...

3-1-1- Des paysages ressources d'avenir



3-1-1-1- Exploiter, gérer et protéger les paysages ressources pour le territoire.

- ☐ Protéger les éléments exceptionnels des paysages (*lignes de crêtes majeures, silhouettes villageoises remarquables, sites de terrasses caractéristiques, sites inscrits et classés au titre de la loi Paysage, curiosités géologiques et naturelles*)
- ☐ Affirmer l'activité agricole composante déterminante de la diversité et de la qualité des paysages du Centre Ardèche.

3-1-1-2- Améliorer la (re)découverte des paysages du Centre Ardèche et favoriser leur perception.

- ☐ Identifier, valoriser et aménager des **points de vue sur le grand paysage.**
- ☐ Identifier, valoriser et aménager les « **portes d'entrées** » du territoire.

3-1-1-3- Intégrer la notion de qualité paysagère aux projets de développement

- ☐ S'appuyer sur les éléments structurants du paysage pour les opérations de logements
- ☐ Apporter une plus-value paysagère et environnementale pour créer ou requalifier les zones d'activités.
- ☐ Veiller à une intégration paysagère réussie des transitions énergétique et numérique : *éoliennes, antennes relais, etc.*

OBJECTIF 19 : valoriser les paysages comme ressource d'avenir, les inscrire dans une dynamique globale (*paysage vivant, du bien commun au quotidien...*).

3 – Un Territoire Attractif

3-1 : Valoriser les ressources locales...

3-1-2 – Lutter contre le changement climatique, réduire les consommations et produire des Energies Renouvelables (EnR)

A développer :

- ✓ Choix d'un scénario de développement énergétique
- ✓ Identification des secteurs préférentiels de développement

3-1-2-1- Lutter contre le changement climatique et s'inscrire dans un projet d'adaptation à ses effets

- ☐ Intégrer l'enjeu de lutte contre le changement climatique aux objectifs du projet (*mode d'urbanisation, déplacements, gestion de l'eau, agriculture durable, etc.*)

3-1-2-2- Réduire les consommations énergétiques : un préalable au développement d'une nouvelle offre

- ☐ Réduire la consommation énergétique sur le territoire préalablement à la production d'énergies renouvelables - objectif de XX % de réduction à l'horizon 2040 –

3-1-2-3- Produire des énergies renouvelables variées dans le respect du territoire à toutes les échelles

- ☐ Positionner les collectivités comme acteurs économiques dans la production d'EnR
- ☐ Développer et favoriser l'autonomie énergétique du territoire par une production diversifiée d'énergies renouvelables (*Mix énergétique : bois énergie, solaire thermique, éolien, photovoltaïque, hydroélectrique, méthanisation, etc.*)
- ☐ Affirmer le développement d'une filière **bois énergie locale** qui se construira autour du potentiel de gisement, d'une exploitation durable et de débouchés locaux.
- ☐ S'inscrire dans les dynamiques locales **TEPOS** (*TEPOS Val'Eyrieux et CAPCA + PCAET*)

OBJECTIF 20 : S'inscrire dans une prospective d'adaptation et de réduction des effets du changement climatique et affirmer la transition énergétique comme une opportunité de développement local

3 – Un Territoire Attractif

3-1 : Valoriser les ressources locales...

3-1-3 – Une agriculture et une sylviculture ressources pour le développement territorial

« Développer une agriculture durable et préserver le foncier agricole afin de soutenir des installations viables et adaptées aux réalités géographiques et économiques du Centre Ardèche »

3-1-3-1- Soutenir l'économie agricole et sylvicole

- ☐ Pérenniser les exploitations : garantir la viabilité économique des exploitations en offrant une lisibilité dans le devenir des espaces agricoles pour permettre aux chefs d'exploitation d'optimiser leurs investissements.
- ☐ Poser les conditions propices à l'installation des agriculteurs sur leur exploitation lorsque nécessaire (définition des espaces pour l'extension et le développement des exploitations)
- ☐ Préserver les exploitations viables et pérennes et les espaces fonciers correspondants (y compris si ceux-ci doivent rester en friche sur une certaine période)

- ☐ Accompagner la valorisation du paysage forestier dans ses évolutions vers plus de diversité et de valeur économique.
- ☐ Permettre l'installation des scieries dont l'activité, compte tenu de ses nuisances, ne peut être proposée sur le foncier économique

- ☐ Maintenir les activités de transformation sur le territoire.
- ☐ Reconquérir les espaces agricoles: la châtaigneraie, les espaces en déprise agricole... et encourager le développement de l'ensemble des filières (*petits fruits, plantes aromatiques et médicinales, etc.*)
- ☐ Soutenir l'élevage qui participe à l'entretien des paysages et l'économie locale (*marché, label...*)

3 – Un Territoire Attractif

3-1 : Valoriser les ressources locales...

3-1-3 – Une agriculture et une sylviculture ressources pour le développement territorial



3-1-3-2- Une ressource foncière à préserver et valoriser

- ☐ Identifier le foncier agricole à protéger **et protéger plus strictement** les terres agricoles répondant à **l'intégralité** de ces critères ? *(Croisement de critères issus du diagnostic agricole de 2017)*
 - ✓ potentiel de production,
 - ✓ valeur économique dégagée,
 - ✓ valeur environnementale,
 - ✓ Au regard de la pression urbaine,
 - ✓ Au regard de l'accès à l'irrigation.

A développer :

- ✓ Identifier et cartographier les terres répondant à tous ces critères pour évaluer leur localisation

- ☐ Identifier les terres agricoles participant à **l'entretien des paysages remarquables**.

- ☐ Cibler les **massifs forestiers stratégiques** pour l'exploitation.

OBJECTIF 21 : Développer une agriculture durable et de qualité en préservant le foncier pour soutenir les installations viables et adaptées aux réalités géographiques, écologiques et économiques du Centre Ardèche.

OBJECTIF 22 : Accompagner le développement d'une activité sylvicole durable locale.

3 – Un Territoire Attractif

3- 2 : ... pour renforcer l'attractivité

du territoire : une stratégie globale pour l'accueil des nouveaux habitants et l'activité économique

3-2-1- accompagner un développement touristique durable

3-2-1-1- Construire un projet touristique territorial cohérent et concerté pourvoyeur d'emploi

- ☐ Construire un projet touristique territorial cohérent et concerté à l'échelle du territoire.
- ☐ Conforter un tourisme durable, de qualité et de terroir créateur d'emplois non délocalisables.
- ☐ Conforter le rôle économique des résidences secondaires (*entreprises artisanales, commerces de proximité, économie locale, etc.*).

3-2-1-2- Développer un tourisme d'itinérance douce : singularité de la destination Centre Ardèche

- ☐ A partir de l'armature de voies douces déjà existantes permettant les déplacements doux (*Dolce Via, voie de la Payre, Via Rhône, Train de l'Ardèche, etc.*) et les sentiers de randonnées.
- ☐ Encourager le tourisme fluvial de la vallée du Rhône et proposer une offre en lien sur le territoire.

OBJECTIF 23 : Accompagner un développement touristique qualitatif et durable qui s'appuie sur l'itinérance douce et les richesses locales.

A développer :

- ✓ Identifier des UTN structurants : +de 5 ha

3 – Un Territoire Attractif

3- 2 : ... pour renforcer l'attractivité

du territoire : une stratégie globale pour
l'accueil des nouveaux habitants et l'activité économique

3-2-2- Valoriser le patrimoine bâti, industriel et culturel

A développer :

✓ Quel
patrimoine
identifier ?
Moulinage,
bélières,

3-2-2-1- Révéler les richesses d'un passé industriel

- ☐ Affirmer une politique de **valorisation du patrimoine bâti, industriel et culturel**, renforçant l'attractivité touristique du territoire, mais aussi pour séduire de nouveaux habitants.
- ☐ Réinvestir le patrimoine emblématique pour développer des nouvelles formes d'activités économiques (*tiers-lieux expositions, espaces de co-working ou pôles économiques*)

3-2-2-2- Mettre en valeur les patrimoines bâtis

- ☐ Redonner de l'attractivité aux villes, bourgs, villages et hameaux
- ☐ Améliorer la **qualité des entrées de villes et de villages** du territoire.

OBJECTIF 24 : Préserver et valoriser le patrimoine bâti, industriel ou culturel qui contribue à l'identité du Centre Ardèche.

3 – Un Territoire Attractif

3- 2 : ... pour renforcer l'attractivité du territoire : une stratégie globale pour l'accueil des nouveaux habitants et l'activité économique

3-2-3- Valoriser les savoir-faire

3-2-3-1- Mettre en valeur les savoir-faire industriels

- ☐ Conforter la Vallée du Bijou et le savoir faire industriel local.

3-2-3-2- Miser sur une production agricole locale, de qualité valorisant les terroirs

- ☐ Promouvoir une agriculture de qualité et de terroir : AOP, AOC, Label... qui marque le savoir faire local
- ☐ Encourager les circuits courts et soutenir l'activité des marchés dans les polarités.



OBJECTIF 25 : Valoriser les savoir-faire locaux comme éléments identitaires du Centre Ardèche, facteurs de développement économique et d'attractivité.

4 - Un Territoire Ouvert

Encourager les complémentarités et renforcer les échanges...

Pour son attractivité, le territoire a besoin d'accéder à des équipements structurants existants en dehors du territoire : gare TER et TGV, autoroutes, équipements commerciaux, de santé.... Par ailleurs, il est de l'intérêt pour le territoire de s'inscrire dans les stratégies portées à des échelles plus vastes (département, région, ...) pour permettre les complémentarités et la coopérations dans le développement d'actions partagées.

Le territoire doit également porter des projets structurants qui rayonnent au-delà du territoire pour renforcer son attractivité et tirer vers le haut tous les territoires qui le constitue... L'ouverture sur la vallée du Rhône sur l'Europe doit être un atout fort pour le territoire à développer.

La dernière ambition pour le territoire est de s'allier et coopérer avec les territoires voisins pour affirmer sa place stratégique au centre de l'Ardèche.



4 - Un Territoire Ouvert



4-1- S'allier et coopérer avec les territoires voisins

- 4-1-1- Viser la complémentarité avec l'offre commerciale des pôles voisins
- 4-1-2- Déplacements : renforcer les liaisons TC inter-territoires
- 4-1-3- S'appuyer sur la notoriété de l'Ardèche (*tourisme : Ardèche méridionale, trains touristiques, Via Rhôna, tourisme fluvial...*)
- 4-1-4- Développer et structurer un inter-SCoT

4-2 – Définir des projets structurants facteurs de développement pour le territoire

- 4-2-1- S'appuyer sur la vallée du Rhône, une ouverture sur l'Europe
 - 4-2-1-1- Un espace stratégique de développement
 - 4-2-1-2- Requalifier et développer la zone économique du Pouzin Rhône-Vallée
 - 4-2-1-3- Travailler l'intermodalité : port fluvial / gare / autoroute ;
- 4-2-2- Renforcer l'attractivité de Privas – ville préfecture ;
- 4-2-3- Développer l'équipement numérique : communiquer/échanger...

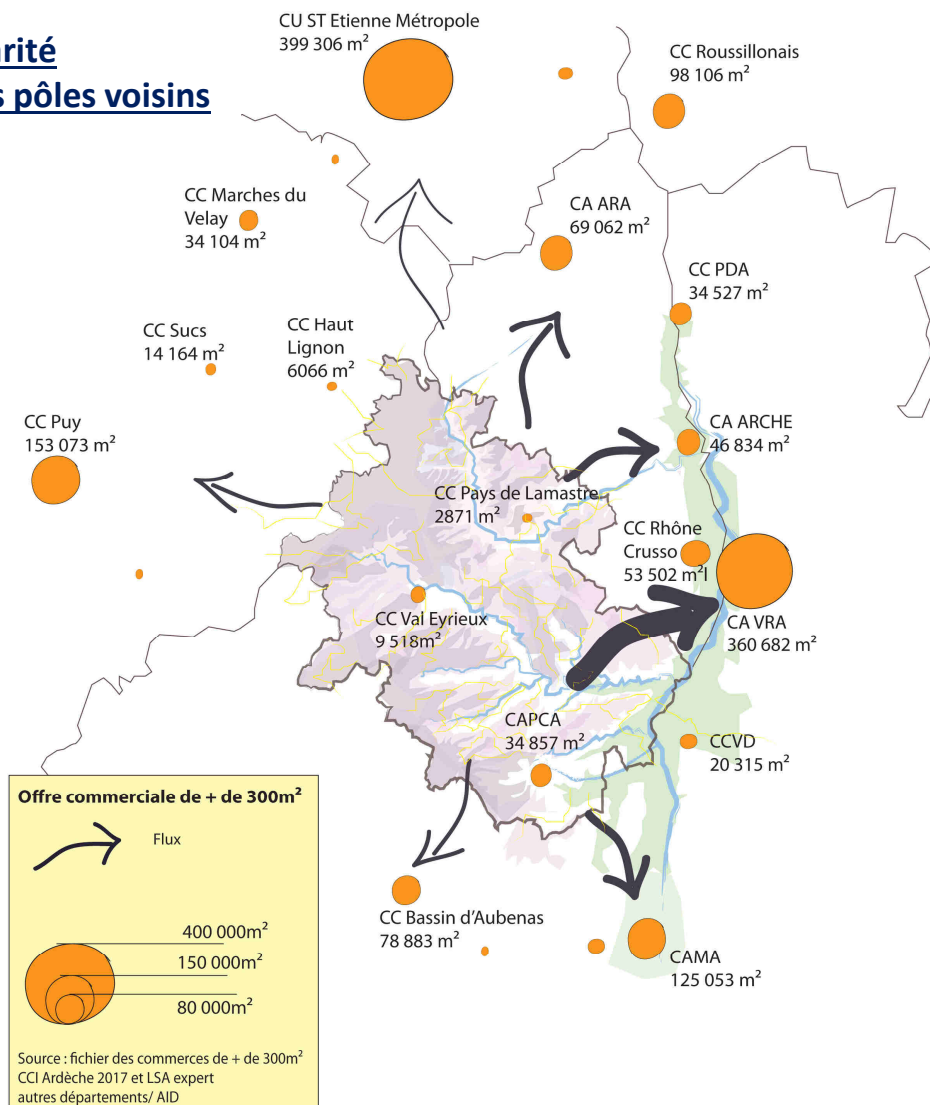
4 - Un Territoire Ouvert

- ❑ Prévoir une offre commerciale sur les principaux pôles du territoire au regard de l'offre commerciale des polarités principales voisines pour développer de la complémentarité : offre « exceptionnelle » (*zones commerciales de Valence/St Péray/Montélimar/Le Puy/St Etienne*).

OBJECTIF 26 : Prendre en compte les offres commerciales exceptionnelles hors territoire pour ne pas développer une offre concurrentielle et accroître le risque de friches à terme compte tenu de l'évolution des modes de consommation.

4-1- S'allier et coopérer avec les territoires voisins

4-1-1- Viser la complémentarité avec l'offre commerciale des pôles voisins



4 - Un Territoire Ouvert

« *Améliorer l'organisation des déplacements internes au territoire et renforcer son ouverture vers les grands pôles à proximité, tels que Valence, Aubenas, Montélimar, Le Puy en Velay ou Saint Etienne* »

4-1- S'allier et coopérer avec les territoires voisins

4-1-2- Déplacements : renforcer les liaisons transports en commun en inter-territoires

- ❑ Développer une liaison TC entre la CAPCA et la CCVD entre les communes de La Voulte/Le Pouzin, Livron, Loriol pour les liaisons domicile/ travail et l'accès à la gare TER de Livron et Loriol.
- ❑ Anticiper la réouverture aux voyageurs de la gare du Pouzin : aménagement, etc.



A développer :

- ✓ Besoins sur les liaisons vers Aubenas? Tournon? Le Chambon? Le Puy? **CRUAS ?**

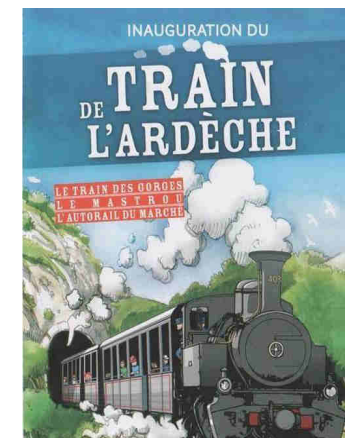
OBJECTIF 27 : Développer une offre de transport en commun en lien avec les territoires voisins pour accéder aux équipements hors territoire (gare, etc.) et répondre aux déplacements domicile/travail.

4 - Un Territoire Ouvert

4-1- S'allier et coopérer avec les territoires voisins

4-1-3- S'appuyer sur la notoriété de l'Ardèche »

- ☐ Pour l'attractivité touristique, s'appuyer sur la notoriété « Ardèche » pour proposer une offre complémentaire et travailler en coopération avec les territoires voisins dans les infrastructures existantes : tourisme fluvial, Via Rhôna, Trains de l'Ardèche et du Velay, Ardèche méridionale, etc.)



OBJECTIF 28 : S'appuyer sur la notoriété de l'Ardèche et travailler en inter-territoires pour proposer une offre touristique en continuité.

4-1-4- Développer et structurer un inter-SCoT

- ☐ Développer une coopération entre SCoT(s) dans le but de définir des objectifs communs dans les dynamiques territoriales régionales
- ☐ Un enjeu stratégique de positionnement du territoire Centre Ardèche dans un inter-SCoT politique : affirmer la volonté de développement et faire valoir le projet de territoire pour viser une complémentarité et non une concurrence avec les SCoT(s) limitrophes

OBJECTIF 29 : Développer un inter-SCoT inter-départemental pour s'inscrire dans des dynamiques communes complémentaires.

4 - Un Territoire Ouvert

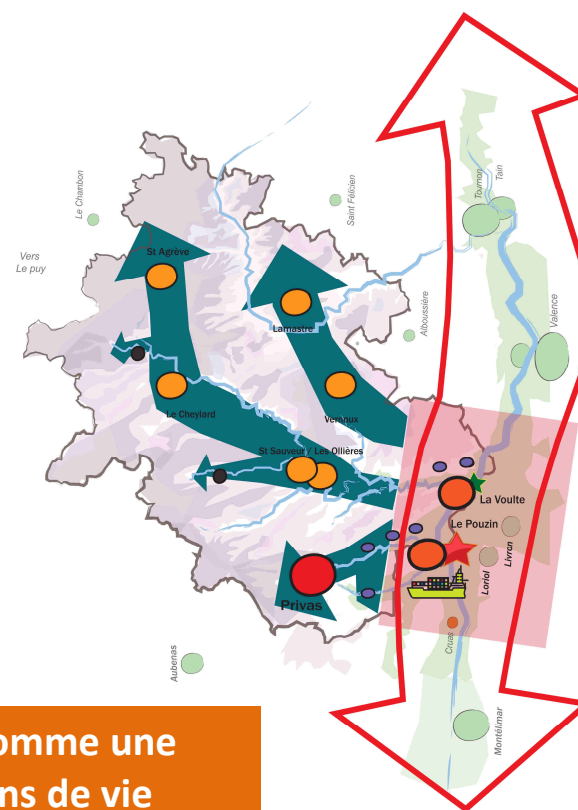
4-2 – Définir des projets structurants facteurs de développement pour le territoire

4-2-1- S'appuyer sur la vallée du Rhône, une ouverture sur l'Europe



4-2-1-1- Un espace stratégique de développement

- ❑ Considérer la vallée du Rhône comme une ouverture sur l'Europe : lien avec les pôles structurants, flux de marchandises et de personnes, zones d'activités ayant accès à des équipements majeurs (ports, fret...), etc.
- ❑ Un territoire contraint (risque inondation/industriel, accès au foncier...) qui rend d'autant plus essentiel la construction d'une stratégie d'aménagement
- ❑ Envisager cette ouverture comme une opportunité pour irriguer le cœur des bassins de vie du territoire



OBJECTIF 30 : affirmer la place stratégique de la vallée du Rhône comme une ouverture du territoire sur l'Europe pour irriguer le cœur des bassins de vie

4 - Un Territoire Ouvert

4-2 – Définir des projets structurants facteurs de développement pour le territoire

4-2-1- S'appuyer sur la vallée du Rhône, une ouverture sur l'Europe

4-2-1-2- Requalifier et développer la zone économique du Pouzin Rhône-Vallée

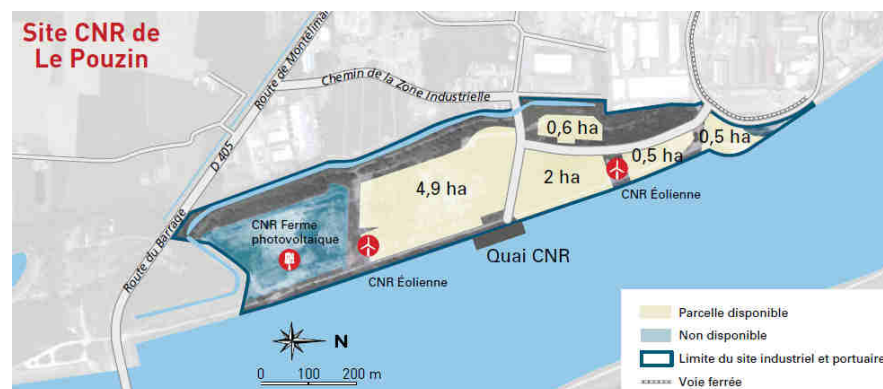
A développer :

- ✓ *Constat d'un manque de foncier stratégique sur la Vallée du Rhône mais Rhône Vallée en zone inondable alors que la localisation est stratégique et le foncier déjà propriété du Département, une offre à proximité en cours de structuration (Loriol, Livron, réflexion sur Baix)*
- ✓ *Quelles types d'activités stratégiques développer sur l'axe vallée du Rhône?*

OBJECTIF 31 : Développer une zone d'intérêt supra SCoT qui rayonne sur le territoire.

4-2-1-3- Travailler l'intermodalité : port fluvial / gare / autoroute ;

- ❑ **Développer le port fluvial** du Pouzin comme connexion fleuve/rail et autoroute : prévoir les aménagements nécessaires à la requalification et au développement de la zone : *zone inondable en partie.*



OBJECTIF 32 : Promouvoir un pôle économique intermodal permettant de limiter le transport routier et de répondre aux enjeux d'avenir.

4 - Un Territoire Ouvert

4-2 – Définir des projets structurants facteurs de développement pour le territoire

4-2-3- Renforcer l'attractivité de Privas – ville préfecture

- ☐ Conforter la **ville préfecture** en termes d'accueil de population et de développement,
- ☐ Développer une offre économique plus variée en matière d'emplois.
- ☐ Soutenir les équipements structurants (hôpital, etc.)
- ☐ Faire le lien avec l'action cœur de ville : quel projet urbain pour redynamiser la commune?



OBJECTIF 33 : Affirmer le rôle de la ville préfecture au-delà du territoire SCoT, comme un pôle structurant pour le département et pour la région permettant de tirer vers le haut le territoire dans son ensemble.

4 - Un Territoire Ouvert

4-2 – Définir des projets structurants facteurs de développement pour le territoire

4-2-4- Développer l'équipement numérique : communiquer/échanger...

- ☐ Développer l'offre numérique sur tout le territoire pour permettre son **attractivité économique** (entreprises, télétravail, tourisme) et **sociale** (accès aux services).
- ☐ Affirmer le développement de l'offre numérique comme équipement structurant du Centre Ardèche pour son développement, son attractivité et **son ouverture**.

*« Favoriser le développement et l'aménagement du **numérique**, afin que le Centre Ardèche bénéficie pleinement des retombées de la révolution numérique »*



OBJECTIF 34 : Affirmer le développement de l'offre numérique comme équipement structurant du Centre Ardèche pour son développement, son attractivité et son ouverture.

Traduire la volonté partagée des élus :

4 ambitions pour le territoire :

1 -

Etre Acteur du
Territoire

*Choisir son
développement*

- Une ruralité active qui
s'affirme -



Centre Ardèche

2 -

Un Territoire
Vivant

*Mettre l'humain et la
nature au cœur du projet*

- Un territoire habité
dont il faut prendre soin-



3 -

Un Territoire
Attractif

*Valoriser les ressources
locales*

- Facteur d'un
développement local
durable -



4 -

Un Territoire
Ouvert

Renforcer les échanges

- Participer et s'inscrire
dans les dynamiques
territoriales voisines -

